

De la Conférence de Messine aux traités de Rome (CEE et CEEA) – Conclusion

Source: CVCE.
CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/de_la_conference_de_messine_aux_traites_de_rome_cee_et_eea_conclusion-fr-ef199679-abce-4f61-b6e8-baba868c39d4.html



Date de dernière mise à jour: 07/07/2016

Conclusion

La signature, le 25 mars 1957 à Rome, des traités instituant la Communauté européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom) marque une étape essentielle dans l'histoire de la construction européenne. Moins de cinq ans après l'entrée en vigueur du traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et moins de trois ans après l'échec des projets de Communauté européenne de défense (CED) et de Communauté politique européenne (CPE), l'Europe unie marque en effet une avancée irréversible sur la voie de son intégration, d'autant plus que contrairement au traité instituant la CECA (signé pour cinquante ans), les traités de Rome ne prévoient aucune limitation de durée ni aucune procédure de retrait.

Ainsi, depuis sa création en mars 1957, 21 États ont rejoint la Communauté, puis l'Union européenne, portant à 27 le nombre total d'États membres.

- [Film d'animation sur l'Union douanière \(1968\)](#)
- [Tableau statistique sur le poids économique du Marché commun européen \(1958\)](#)
- [Le cinquantième anniversaire de la signature des traités de Rome \(Luxembourg, 25 mars 2007\)](#)